



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de la Culture

*Commission nationale des programmes
de l'enseignement musical*



SAXOPHONE

Division supérieure

Mars 2006

Programme d'examen

PROGRAMME D'EXAMEN

Épreuve d'admission :

Lors de l'épreuve d'admission à l'examen pour l'obtention du diplôme supérieur le(a) candidat(e) présentera un programme de 20 à 40 minutes comprenant une œuvre à caractère technique (p.ex. étude) et au moins deux œuvres au choix de styles différents (dont de préférence une œuvre contemporaine).

Le programme sera présenté en entier.

Toute prestation ne respectant pas les durées prévues peut entraîner des sanctions.

Récital :

L'examen qui se déroulera sous forme de récital aura une durée variant en principe entre 20 et 40 minutes et comprendra une œuvre imposée au niveau national et un certain nombre d'œuvres au choix de styles différents.

Le programme sera présenté en entier.

Le choix et la cohérence du programme entrent en compte pour le jugement.

Toute prestation ne respectant pas les durées prévues peut entraîner des sanctions.

Les deux épreuves sont ouvertes au public.